



C2300-Direction de la gestion des déchets-

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2024.026

Séance du 30 mai 2024

**Marché 2023ABA23 passé avec la société ASTECH relatif à la fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers ainsi que des systèmes de contrôle d'accès (lot 5)
Avenant 1 relatif à l'intégration des systèmes de contrôle d'accès déjà en place sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc**

Date de la convocation : 23 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

Nombre de membres du Bureau : 17

Nombre de membres présents : 15

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Richard RIVAUD, M. Jacques ALEXIS, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Olivier DELAPORTE.

Absents excusés:

M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu l'article L541-10-3 du code de l'environnement, modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Vu les articles L2194-1 6°, L2194-2 et R2194-8 du Code de la commande publique relatif aux avenants ;
- Vu le marché n° 2023ABA23 relatif à la fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers ainsi que des systèmes de contrôle d'accès, notifié le 22 décembre 2023 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil Communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 011 : « charges à caractère général » ; nature 215798 « Autre matériel et outillage de voirie » ; fonction 7212 : « collecte des déchets ».

Contexte

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu, le 22 décembre 2023, avec la société ASTECH, un marché de fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers ainsi que des systèmes de contrôle d'accès sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Dans le cadre de ce marché, les systèmes de contrôle d'accès REDIN 4 sont fournis par la société BH environnement.

Versailles Grand Parc possède déjà sur son territoire plusieurs dispositifs (abri-bacs, bornes de collecte enterrées) destinés aux ordures ménagères qui sont équipés de systèmes de contrôles d'accès installés par ASTECH lors du précédent marché de fourniture de conteneurs enterrés et abris bacs.

On comptabilise 81 systèmes de contrôles d'accès présents sur le territoire de Versailles Grand Parc, répartis de la manière suivante :

- 55 systèmes de contrôle d'accès REDIN 4 du fournisseur BH Environnement dont 7 inactifs;
- 26 systèmes de contrôle d'accès du fournisseur EMZ dont 7 inactifs.

La société ASTECH s'est engagée à remplacer à sa charge l'ensemble des systèmes de contrôle d'accès du fournisseur EMZ présents sur le territoire par des systèmes contrôles d'accès REDIN 4 fournis par la société BH Environnement.

Les données collectées par ces dispositifs doivent continuer à être transmises à Versailles Grand Parc via la plateforme « SYREN » mise à disposition par BH Environnement afin de permettre un suivi correct des apports et recevoir les alertes en cas de dysfonctionnement. Les données relevées sont ensuite transmises au logiciel ECOCITO pour permettre la facturation des producteurs des communes situées sur le territoire expérimental de la tarification écoresponsable.

Ces dispositifs doivent également être entretenus et peuvent être amenés à être réparés sur la période du présent marché.

Or, il n'est pas stipulé à l'article 4.5 du CCTP que la gestion des systèmes de contrôle d'accès déjà déployés seront à la charge du titulaire du présent marché.

Il convient donc d'intégrer par voie d'avenant n° 1 au présent marché la supervision du parc existant via le logiciel SYREN, la transmission des données depuis et vers le logiciel ECOCITO, la maintenance préventive et curative ainsi que les éventuels remplacements des systèmes de contrôles d'accès déjà en service sur le territoire de Versailles Grand Parc. L'article 4.5 du CCTP s'applique donc dans son intégralité aux systèmes de contrôle d'accès existants.

Les tarifs présents au bordereau des prix sont applicables pour ces anciens systèmes de contrôle d'accès.

Les prestations supplémentaires engendreront un surcoût estimatif de 60 000 € HT (hors révision des prix) sur toute la durée du marché.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché 2023ABA23 passé avec la société ASTECH relatif à la fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers ainsi que des systèmes de contrôle d'accès ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n° 1 au marché relatif à la fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers ainsi que des systèmes de contrôle d'accès et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.